S/2006/260 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 avril 2006 Français Original: anglais

Lettre datée du 25 avril 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptée à sa quarantième réunion, tenue le 6 octobre 2005 à Addis-Abeba, et sur la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 21 octobre 2005, par laquelle un groupe de travail international a été créé pour aider le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à appliquer le processus de paix et à organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes.

Veuillez trouver ci-joint le texte du communiqué publié par le Groupe de travail international à l'issue de sa sixième réunion ministérielle, tenue à Abidjan le 20 avril 2006.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce communiqué à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan

Annexe

Communiqué final de la sixième réunion ministérielle du Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire

Abidjan

[Original: anglais et français]

- 1. La sixième réunion ministérielle du Groupe de travail international (GTI) s'est tenue à Abidjan le 20 avril 2006, sous la coprésidence de S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie du Congo, et de M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. Étaient présents des ministres de la France, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, de la République sud-africaine, ainsi que le Commissaire paix et sécurité de l'Union africaine, le Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, et les représentants des États-Unis d'Amérique, du Bénin, du Niger, du Royaume-Uni, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- 2. Le Groupe a examiné le rapport du groupe de médiation. Il a également entendu le Premier Ministre, le coordonnateur général du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, le Président de la Commission électorale indépendante et le Président par intérim de la Commission nationale de supervision de l'identification.
- 3. Tout en relevant les progrès réalisés, le Groupe a exprimé sa vive préoccupation face aux retards pris dans le démarrage d'activités essentielles pour la mise en œuvre effective de la feuille de route. À cet égard, le Groupe souligne qu'à mi-parcours du processus, le temps presse. En ce sens, il partage la préoccupation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies exprimée au paragraphe 74 de son huitième rapport sur l'ONUCI (S/2006/222) quant au retard dans le processus de paix et aux conséquences que de nouveaux blocages pourraient entraîner si les échéances fixées n'étaient pas tenues.
- 4. Animé de ce souci d'urgence, et conformément aux échéances fixées par la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, notamment la tenue des élections au plus tard le 31 octobre 2006, le Groupe a mis l'accent sur les éléments suivants :
- a) Le Groupe a rappelé que les principaux dirigeants politiques ivoiriens ont accepté lors de leur réunion du 8 avril 2006, sous l'égide du Président Denis Sassou Nguesso, Président de l'Union africaine, l'organisation concomitante et immédiate des opérations de désarmement et d'identification;
- b) À cet effet, le Gouvernement de réconciliation nationale devra prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'accélérer les opérations concomitantes de désarmement et d'identification;
- c) Le processus d'identification des citoyens permettra l'établissement de listes électorales fiables de nature à conduire à des élections libres, justes, ouvertes et transparentes;

2 06-32513

- d) Le Groupe s'inquiète du coup d'arrêt donné au dialogue entre les étatsmajors des FANCI et des Forces nouvelles et les encourage vivement à rétablir, sous l'impulsion du Gouvernement, les conditions nécessaires à son bon déroulement, en vue d'assurer le démarrage effectif du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et de démantèlement des milices, dans les plus brefs délais;
- e) La réussite des opérations d'identification et de désarmement exige l'engagement politique actif et irréversible des acteurs politiques. À cet égard, le Groupe demande instamment à toutes les parties ivoiriennes de sensibiliser leurs sympathisants à la nécessité impérieuse de respecter tous les engagements pris au cours des réunions de Yamoussoukro I et II.
- 5. Face à la persistance des violations des résolutions 1633 (2005) et 1643 (2005), relevées par le huitième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'ONUCI, le Groupe invite le Comité mis en place par la résolution 1572 (2004) à en identifier les responsables et à ne pas hésiter à recourir aux mesures appropriées.
- 6. Le Groupe a accueilli M. Gérard Stoudmann en sa qualité de nouveau Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire. Le Groupe invite toutes les parties ivoiriennes à coopérer avec ce dernier en vue d'accélérer les préparatifs conduisant à la tenue d'élections crédibles.
- 7. Le Groupe se félicite du redéploiement des troupes de l'ONUCI à l'ouest du pays et demande aux autorités et communautés locales de continuer de coopérer étroitement avec la Mission des Nations Unies, notamment en respectant la liberté de mouvement des forces impartiales.
- 8. Le Groupe recommande que le Conseil de sécurité fournisse dès que possible à l'ONUCI les moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- 9. Le Groupe tiendra sa prochaine réunion le 19 mai 2006 en Côte d'Ivoire.

06-32513